

07 SEP. 2009

0967431

COURRIER ARRIVÉE

**Chambre Régionale des Comptes
Languedoc Roussillon**
A l'attention de Monsieur FERNANDES
500 avenue Etats du Languedoc
34000 MONTPELLIER

Lodève, le 2 septembre 2009

Nos réf : DGS/MCB/SZ
Pièce(s) jointe(s) : n° 1 à 7
Affaire suivie par : Sylvain ZALATEU - tél. : 04 67 88 86 24

Objet : Contrôle 2004 / 2008 - Rapport définitif – Réponse.

Monsieur,

J'ai l'honneur de faire suite au rapport définitif afférent au contrôle effectué par vos services sur la période 2004 / 2008. Ce rapport vient confirmer les grandes difficultés financières de la ville de Lodève et met en évidence les errements de la gestion du Maire précédent.

A ce sujet, les observations suivantes s'imposent :

1) La situation financière de la commune:

La situation financière de la commune a très vite interpellé la nouvelle équipe municipale comme en témoigne le courrier adressé à Monsieur le Préfet (pièce 1).

L'audit réalisé en Juin 2008 sur la ville et les deux communautés de communes par le bureau d'études Stratorial afin de préparer la fusion des intercommunalités, a mis en évidence cette situation financière et, au-delà, de graves dysfonctionnements dans la gestion municipale.

Une analyse financière effectuée par la Trésorerie Générale en décembre 2008 (Pièce 2) est également venue confirmer cette situation. Elle conclut d'ailleurs en qualifiant la situation de la ville comme « **particulièrement préoccupante** ». Elle souligne que « **les marges de manœuvre sont quasi nulles sur le court terme** :

- En effet, les taux de fiscalité sont déjà très élevés et les bases très faibles, avec pour conséquence un produit inférieur à celui des communes de même strate malgré le niveau des taux. Une démarche en vue de la réactualisation des bases apparaît de plus en plus nécessaire.
- Le ratio de rigidité des charges représente 50 % des produits de fonctionnement.
- La Ville est toujours dans l'impossibilité de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement, et plus encore d'envisager de nouveaux investissements lourds.
- Même si l'encours de la dette reste à un niveau relativement conforme aux moyennes de références, le ratio dette sur CAF (capacité d'autofinancement) dépasse tous les seuils d'alerte (45 ans) alors que ce même ratio était de 8 ans en

2004. Cet indicateur montre l'incapacité de la commune à se désendetter rapidement avec une incidence majeure sur le long terme »

Aujourd'hui la Chambre régionale des Comptes, dans son analyse, confirme les graves difficultés financières de la ville de Lodève. Toutefois, il convient de prendre en compte différents éléments qui alourdissent encore le constat et **rendent improbable toute possibilité de redressement à court ou moyen terme.**

- Le montant (en classe 4), arrêté par la trésorerie de Lodève des impayés sur les différents budgets de la ville atteint 907 067 € (dont 110 000 € de TLE) ;
- Les factures non réglées par la ville concernant les exercices 2006 et 2007 ont du être réglées en 2008 et 2009 pour un montant de l'ordre de 300 000 euros dont 118 000 euros pour la seule Agence de l'eau.
- Les contentieux pendants non réglés et non provisionnés: llot de Lergue, affaire Abdelak, SDIS, avec un fort risque financier (45 000 € pour l'ilot de Lergue, 400 000€ pour le SDIS, montant difficile à estimer pour Abdelak) ;
- Les risques financiers générés par certains emprunts cités par la CRC;

Par ailleurs, **la pression fiscale est élevée, les taux ont été augmentés de 7,08%** en moyenne sur la période considérée (2004-2008). Il est difficilement envisageable de les augmenter à nouveau.

L'endettement de la Ville a augmenté de 15,7% sur la période de contrôle et certains emprunts présentent des risques à moyen terme.

L'excédent brut de fonctionnement est passé de 1,06 M d'euros à 0,33 M d'euros, ces résultats en diminution mais positifs ne reflètent en rien la réalité car l'admission en non valeur des créances irrécouvrables ou leur provisionnement conduiront la Ville, à très court terme, vers un déficit de fonctionnement significatif. Ces inscriptions Budgétaires devront être supportées sur les budgets à venir de la ville puisque non réalisées, comme l'exige la loi, par l'ancien Maire.

Tout comme la Trésorerie Générale, la Chambre Régionale des Comptes constate l'absence de marge de manœuvre sur les leviers habituels (fiscalité, emprunts,..) et préconise un travail sur les valeurs locatives et leur révision. Ce conseil avait déjà été donné à l'ancien maire lors du contrôle précédent mais il n'y avait pas donné suite.

La commune s'est dotée fin 2008 des logiciels nécessaires pour effectuer cette révision, Un partenariat doit être mis en place avec la Direction des Finances mais les effets de cette revalorisation ne seront perceptibles qu'à moyen terme.

A court terme, la Chambre recommande de faire des économies et de procéder à un pilotage plus rigoureux des finances de la commune.

Pour l'équipe municipale, l'objectif est :

- de retrouver un autofinancement correct (autour de 700 000 euros) ;
- d'achever le règlement des factures impayées sur les exercices antérieurs à hauteur de 300 000 €
- de provisionner les risques financiers liés aux contentieux estimés à plus de 450 000 €...
- d'apurer par des admissions en non valeur les comptes du passé. Interpellé au cours d'une séance du Conseil Municipal le Maire précédent affirme avoir choisi de « maintenir les recettes » sans procéder aux admissions en non valeur demandées par les services de l'Etat « ce n'était pas son choix » (CF conseil municipal du 18 décembre 2008 - pièce 3). Il est incompréhensible d'avoir laissé se cumuler autant d'impayés (907 067 €) sans jamais rechercher réellement avec la Trésorerie les motifs de cette situation. Une telle attitude ne pouvait avoir d'autre but que de donner aux comptes de la Ville une apparence de bonne santé, sans aucun souci de la transparence due à tous les

administrés. La Chambre Régionale des Comptes met d'ailleurs en exergue cet aspect d'insincérité budgétaire

Nous sollicitons de la Direction des Finances Publiques un partenariat fort afin de mettre en place un plan de redressement pluriannuel de la situation financière de la ville. L'importance de la tâche à accomplir semble nécessiter, la mise en œuvre de moyens supplémentaires, la Trésorerie de Lodève n'étant pas, aujourd'hui en mesure de répondre à nos attentes. Cela nous paraît être une question de justice et d'équité à l'égard d'une collectivité qui malgré une fiscalité élevée ne pourra se relever seule.

Pendant des années, le Maire précédent a laissé la situation se dégrader. Une situation qu'il connaissait pourtant parfaitement pour avoir été, à partir de 1977 le Secrétaire Général de la commune avant d'en devenir le 1^{er} adjoint, puis le Maire. Les différents conseils de la commune l'avaient alerté à plusieurs reprises. (pièce n° 4). L'audit de la Trésorerie Générale reçu en janvier 2009 fait également mention d'avertissements donnés au Maire de Lodève en 2005. (CF audit).

La Chambre souligne le pilotage peu rigoureux des finances par l'ancienne municipalité. Un responsable financier a été recruté en juin 2009 et de nouvelles méthodes de gestion sont mises en œuvre.

Pour autant de graves inquiétudes demeurent. Peut-on espérer redresser une situation à ce point dégradée, à partir de simples économies de fonctionnement comme le préconise la Chambre?

II) Le transfert du service de distribution de l'eau potable :

Jusqu'au premier trimestre 2007 le service de l'eau était géré par une régie municipale. Le 29 mars 2007 Lodève a adhéré au Syndicat des Eaux du Lodevois (SIEL). La Chambre évoque à ce sujet la reprise du résultat cumulé du budget annexe de l'eau en produits exceptionnels sans tenir compte des créances douteuses non provisionnées, et des charges non comptabilisées faussant la sincérité budgétaire.

Rappelons que l'ancien Maire a fait voter en conseil municipal la reprise des soit disant excédents du budget de l'eau dans le budget général soit une somme globale de 483 684€. Or ces excédents n'existaient pas car il y avait :

- 354 762 € de créances irrécouvrables afférentes aux années 1989 à 2006 pour la plupart définitivement perdues ;
- 118 610 € de factures impayées à l'agence de l'eau.

A signaler d'ailleurs que si des excédents étaient apparus au budget de l'eau ils auraient dus être obligatoirement affectés au changement d'un réseau très ancien (1939) dont le mauvais état générateur de nombreuses fuites est inquiétant. Par exemple en 2006 une rupture d'une canalisation en fonte a privé d'eau la Ville pendant une journée.

Le résultat de ces pratiques sciemment mises en œuvre est sans appel. Le budget 2008 de la Ville a été faussé et son équilibre est fictif. Il ne répond à aucun des critères exigés par la loi (sincérité et transparence).

L'impossibilité de reprendre le résultat inscrit au Budget Primitif, la nécessité de provisionner (110 000 € en 2008) et le paiement de factures impayées notamment à hauteur de 118 610 € ont conduit à une nouvelle dégradation du compte administratif 2008, signalée à nouveau par Mr le Préfet et Mme la directrice régionale des finances publiques par un courrier du 24 avril 2009 (Pièce 5).

Si la Chambre Régionale des Comptes constate que le processus de transfert de la Ville vers le Syndicat n'est pas achevé, il convient de rappeler la situation de cette structure en Mars 2008.

Le syndicat des eaux ne disposait pas, à cette époque, de personnels techniques clairement identifiés. Les agents rémunérés sur le service des eaux antérieurement à l'adhésion n'ont pas été transférés. Dans les faits, le service était effectué indifféremment par des agents de la Ville ou par ceux mis à disposition du syndicat des eaux. Le SIEL ne disposait, par ailleurs, ni de personnel administratif, ni de locaux, ni de matériels clairement identifiés.

Faute de sauvegarde d'une base de données, un « bug informatique » survenu en 2007 a empêché l'établissement du rôle de l'eau qui n'a donc pu être mis en recouvrement. Une absence de trésorerie en a découlé.

Par ailleurs, la confusion régnait également dans le traitement des factures de la ville. Ainsi, de très nombreuses factures lui incombant ont été acquittées par le SIEL. Nul ne sait, pendant toute la période considérée, qui de l'utilisateur ou du contribuable a payé la réalité des dépenses. Deux cents réclamations attendaient une réponse.

Dès son arrivée la nouvelle équipe, compte tenu de la forte implication de la ville dans le SIEL (13 élus de la Ville sur 17 au total) a entrepris de redresser la situation. Rapidement des mesures ont été mises en œuvre :

- un cadre administratif a été recruté (cadre A) ;
- des locaux indépendants ont été affectés au SIEL pour permettre au personnel de travailler sereinement ;
- un matériel informatique et des logiciels spécialisés ont été achetés ;
- le fichier des abonnés a été reconstitué ;
- le rôle a été mis en recouvrement ;
- les réclamations sont en cours de traitement...

La procédure de transfert n'a, quant à elle, pas été achevée, la Trésorerie n'ayant pas eu la possibilité d'accompagner la commune et le syndicat dans cette tâche. Un travail devra aussi être effectué sur les créances irrécouvrables constatées à hauteur de 356 762 €.

Le SIEL est aujourd'hui en mesure de fonctionner. Il est toutefois incompréhensible que la Ville de Lodève impliquée dans ce syndicat ait laissé la situation se dégrader à ce point. **L'ancien Maire vice président du SIEL n'aurait il pas du s'attacher dans un souci de transparence et de bonne gestion à clarifier bien plus tôt les relations entre le syndicat et la ville ?**

III) La commande publique

La Chambre Régionale des Comptes rappelle les principes de base et examine les procédures formalisées sur la période 2004-2007. **A ce stade il convient de s'interroger sur le faible nombre de marchés consécutifs à l'engagement de procédures formalisées : Cinq, dont une lancée par la nouvelle municipalité. A titre d'information la commune de Clermont l'Hérault pendant la même période a formalisé près d'une centaine de procédures tout comme les communes de Ganges et Bédarieux.**

Sur les 4 procédures initiées par l'ancien Maire une seule, la restauration de la cathédrale, a été effectuée de manière correcte. Les 3 autres ont donné lieu à de très nombreuses observations de la Chambre Régionale des Comptes. **A Lodève, les procédures formalisées n'étaient pratiquées que de manière marginale.**

L'ancien Maire avait volontairement organisé la gestion des achats et des marchés publics sans se soucier du respect des principes de la commande publique. En effet, il confiait directement les achats de la commune à des fournisseurs locaux au mépris des dispositions du

code des marchés publics qui, afin d'assurer la transparence et le libre accès à la commande publique, impose des procédures de mise en concurrence. Volonté qu'il a clairement confirmée en Conseil Municipal (extrait du CM du 5 juin 2008 pièce 6). Parlementaire et ancien secrétaire général de la ville, il ne pouvait ignorer les règles, c'est donc sciemment qu'il a procédé ainsi et l'on peut s'interroger sur les prestations confiées ou les achats effectués, sans mise en concurrence, à des proches de l'équipe municipale. Ces façons de faire qui ont duré de nombreuses années pourraient donner lieu à des procédures pénales.

La nouvelle municipalité a conclu un marché pour l'éclairage public, et la fourniture de carburant. Différentes consultations sont actuellement en cours pour attribuer les futurs marchés d'assurance de la Ville, de communication...

Une autre démarche a été initiée auprès du centre de gestion dans le cadre d'un marché groupé concernant l'assurance des risques statutaires.

Pour tenir compte de l'avis et des observations de la Chambre Régionale des Comptes, la décision de passage en régie a été prise concernant le nettoyage de la voirie de la Ville.

L'absence flagrante de gestion, de prévision et de rationalisation des achats ont conduit, comme le signale la Chambre régionale des Comptes, à des dérives et au « saucissonnage ». Ainsi, la commune a été amenée à dépenser beaucoup plus que si elle avait procédé réglementairement, certains exemples sont d'ailleurs repris par la CRC : le Camping des Vailhès ; les Menuiseries de l'école Pasteur et l'Aire de jeux de Grézac (+62%).

Les errements d'une telle gestion, volontairement en marge de la légalité ont conduit la commune vers de graves difficultés financières et lésé les administrés. C'est aussi, dans le redressement de ces errements que la nouvelle municipalité compte réaliser des économies de gestion.

Conformément au respect des textes, la municipalité actuelle finalise le guide des procédures internes.

IV) La politique culturelle

La Chambre Régionale des Comptes constate l'effort financier hors du commun fourni par la commune en matière culturelle (295 €/hab.) :

- Le musée : 0.49 M d'euros
- Le festival des Voix de la Méditerranée : 0.28 M d'euros
- La médiathèque : 0.24 M d'euros

Les analyses des comptes de la commune (périodes 2003 – 2007) par le consultant financier de la ville, font apparaître de nettes et inquiétantes dégradations de l'épargne de gestion brute et de l'épargne de gestion nette, qui auraient dû inquiéter l'ancien Maire dès 2003.

Lodève est une ville pauvre. Cet effort financier hors du commun n'était-il pas disproportionné par rapports aux possibilités contributives de la Ville ?

L'évolution du budget de fonctionnement du Musée et des Voix n'aurait elle pas du alerter le Maire au regard du budget de fonctionnement de la ville?

Sur les années 2004 à 2008 les recettes du Musée et des Voix de la Méditerranée ont été relativement constantes. Les dépenses ont comme le souligne la Chambre régulièrement augmenté. La politique du « tout culturel », mise en place depuis 12 ans, devait avoir la vertu de sortir Lodève du marasme économique. C'était du moins la volonté du maire précédent à la fin de l'activité de « Cogéma », (celle-ci a cessé sa production en 1994/1995).

Le Musée de Lodève se classe parmi les 3 premiers au niveau Régional et sa notoriété est évidente mais l'objectif de développement économique est-il atteint ? La commune ne dispose pas d'étude objective quant à l'impact économique réel de la politique culturelle. La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac a entrepris en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie une étude précise à partir de l'édition 2009 du Festival des Voix de la Méditerranée et de la Grande Exposition.

Pour autant, la nouvelle municipalité a souhaité poursuivre de manière raisonnée la politique culturelle afin que les efforts déjà consentis par la Ville n'aient pas été vains.

Le transfert de la politique culturelle à la communauté de communes Lodévois et Larzac est une solution mais elle arrive tardivement. Si Lodève n'avait pas les moyens d'une telle politique, la communauté de communes devra également encadrer ses dépenses pour éviter les dérives.

Un budget annexe a été voté pour le Festival et le Musée comme préconisé par la Chambre Régionale des Comptes. La conservatrice connaît ainsi depuis octobre 2008 très précisément les crédits disponibles qui lui sont affectés.

Le budget du festival a été redimensionné en 2008 pour l'édition 2009 à 406 000 € (bureau communautaire du 9 avril 2009). Cette mesure permet de limiter l'effort de la Ville à 50 000 euros auxquels s'ajoute la mise à disposition des personnels techniques nécessaires à l'organisation de la manifestation (la ville réalise dès lors une économie de plus de 250 000 € comme préconisé par la Chambre Régionale des Comptes).

En parallèle, les recherches de sponsors privés ont été amplifiées, sans grand résultat à ce jour.

V) Le CCAS

La Chambre Régionale des Comptes constate un montant de subventions allouées aux associations et au CCAS à hauteur de 100 euros /hab contre 70 euros au niveau national. Pour autant, il convient de dissocier les montants alloués au CCAS (50 €/hab) qui sont relativement faibles au regard des missions qui lui sont confiées. Pour mémoire et sans vouloir opposer politique sociale et politique culturelle, la Chambre souligne l'effort financier fourni par la commune en matière culturelle (295 E/hab.).

Le CCAS au-delà de ses missions RMI, APA, FSL, aide sociale légale gère une épicerie solidaire, un service de portage de repas, une crèche, une maison de retraite, une halte-garderie. La somme de 350 000 euros attribuée dès lors ne permet pas un fonctionnement satisfaisant de la structure qui « vit » depuis plusieurs années sur un legs aujourd'hui totalement consommé. La situation financière du CCAS est fragile, un déficit d'environ 40 000 euros a été constaté au compte administratif 2008.

La Maison de retraite quant à elle accuse un déficit cumulé de 420 000 euros en fonctionnement. Ses locaux vétustes, doivent être totalement rénovés (1 douche pour 70 résidents), la cuisine a été fermée pour non conformité.

Il ne paraît guère possible, considérant la situation financière du CCAS, de réduire le montant des financements alloués. Au contraire, la paupérisation de la population (70% ne paient pas d'impôt sur le Revenu, 26,3 % vivent en dessous du seuil de pauvreté) devrait inciter la municipalité à donner plus de moyens à cette structure qui ne remplit pas aujourd'hui suffisamment ses missions. Un seul travailleur social, financé à 75% par le Conseil Général pour l'épicerie solidaire et affecté pour 25% aux actions du CCAS.

La fragilité financière du CCAS, les déficits constatés sur la Maison de Retraite viennent encore se rajouter aux difficultés de la Ville qui en est directement responsable. La situation s'est dégradée, des moyens n'ont pas été mis en œuvre pour y remédier. L'ancien maire le savait mais n'a rien fait, de telle sorte qu'aujourd'hui la situation est plus que délicate notamment quant à l'accueil des personnes âgées.

VI) Les relations avec les associations

En ce qui concerne les **subventions aux associations**, leur montant sera réduit en 2009 pour réaliser une partie des économies demandées par la Chambre Régionale des Comptes. Elles seront attribuées sur la base d'un règlement adopté en Conseil Municipal du 12 juin 2009 et, leur exécution fera l'objet d'un contrôle fondé sur une convention fixant des objectifs à atteindre.

Il est constant de noter que les élus de l'ancienne majorité étaient impliqués dans de nombreuses associations dont ils assuraient parfois la présidence. Ils prenaient part aux délibérations du Conseil Municipal accordant des subventions à leurs propres associations en dépit du risque pénal encouru.

En ce qui concerne les relations avec l'association LUTEVA, dès son arrivée, la nouvelle équipe une étude juridique a été confiée au Cabinet VINSONNEAU qui a qualifié l'association de transparente. Cet avis est partagé par la Chambre Régionale des Comptes. Cette situation a d'ailleurs été signalée au préfet et TPG (cf courrier octobre 2008 voir pièce 1).

Les nouveaux élus de la Ville, membres du conseil d'administration de LUTEVA, n'ont jamais pris part au vote des délibérations du Conseil Municipal concernant cette association.

La Ville doit se désengager de cette association et réfléchir sur l'internalisation de certaines de ses missions. Ce travail devra, à terme, être effectué en partenariat avec la communauté de communes du fait du transfert de compétences « culturelles » (Cinéma, École de Musique...).

Une étude diligentée par la communauté de communes concernant l'enfance et la jeunesse à l'échelle du territoire permettra de fonder les bases du repositionnement des activités de LUTEVA. Par certaines de ses actions cette association assure une vraie mission de service public, la commune ne pouvait donc pas interrompre brutalement son financement.

Certaines activités ont déjà été repositionnées. Le petit Théâtre a été pris en charge par la communauté de communes, le Centre de Loisirs travaille en partenariat avec le Centre de Loisirs intercommunal de Soubès dans l'attente d'un passage éventuel en CIAS actuellement à l'étude.

La Commune se donne jusqu'à la fin de l'année pour repositionner de manière adaptée les activités de LUTEVA.

Cette association, créée à l'initiative de la commune et contrôlée par elle est significative du système mis en place et cautionné par l'ancien Maire. Il s'agissait de contrôler, par le positionnement des élus, nombre des associations de la Ville. M LECOUCHE ne pouvait ignorer être dans l'illégalité et n'a rien fait pour changer ni protéger les élus de son conseil municipal des risques pénaux.

VII) Gestion des Ressources Humaines

La Chambre constate l'absence d'outils de gestion et la faiblesse de l'encadrement. Elle préconise des recrutements notamment aux finances et marchés publics. Les recrutements conseillés sont effectués .

La rotation des Directeurs Généraux a fortement perturbé l'organisation (huit Directeurs Généraux des Services en douze ans). On peut toutefois s'interroger sur les raisons de ces changements permanents. S'agissait-il des difficultés liées au poste comme le laisse entendre l'ancien Maire? C'est peu probable lorsque l'on se réfère aux compétences et aux missions actuellement exercées par certains d'entre eux (sont aujourd'hui DGA de la Ville de Sète, Directeur d'un office HLM, Chef de Service au Conseil Général...). Ne s'agissait-il pas plutôt de difficultés rencontrées pour redresser la Ville qui fonctionnait en marge de la légalité ?

En conclusion ...

La ville n'a depuis plusieurs années plus les moyens d'investir. Malgré les dotations importantes versées par l'État, malgré le soutien constant du Département et de la Région, la ville de Lodève n'a souvent pas pu mobiliser l'autofinancement nécessaire à la réalisation de nombreux projets (Parc municipal, jardins familiaux, bâtiment pour les services techniques,...). Trop de subventions accordées par l'État, le Département et la Région ont été perdues faute d'avoir été utilisées dans les délais.

Aujourd'hui les besoins d'investissement de la Ville sont importants. Qu'il s'agisse de la voirie, de la réfection des réseaux, des bâtiments municipaux, scolaires ... Tout est à faire, il n'a pas été répondu aux besoins les plus élémentaires des habitants de Lodève et le Maire se trouve dans une situation délicate eu égard à la vétusté ou la non conformité de nombreux équipements.

Malgré l'évidence, l'ancien Maire a dissimulé à grands frais, la réalité aux Lodévois. Il a ainsi dépensé 391 335,35 € pour plusieurs études (imputées en section d'investissement) alors qu'il savait, faute de crédits, qu'aucune réalisation ne pouvait suivre. **Le conseil financier de la ville, soulignait déjà lors du débat d'orientation budgétaire 2007 que la ville ne pouvait plus investir. Ce qui n'a pas empêché, peu de temps avant les échéances électorales de Mars 2008, M. LECOUCHE de promettre aux Lodévois la création d'une passerelle de plus de 1,5 millions d'euros. Il a également promis un restaurant scolaire pour un montant de 716 000€. (page 7, 8 et 9 du Vivre en Lodévois – pièce n° 7). N'y a t il pas matière à s'interroger sur une telle manœuvre indiscutablement destinée à influencer l'électorat ?**

L'actuelle municipalité estime qu'il est nécessaire que le problème lié à l'insuffisance de l'action en recouvrement des diverses créances de la Ville notamment en matière d'eau et d'assainissement, trouve une solution rapide, car il serait inéquitable que la Ville de Lodève soit victime d'un dysfonctionnement bien connu depuis longtemps et souvent signalé.

Elle souhaite aussi que l'ensemble des risques potentiels liés aux contentieux, impayés, etc.. soit appréhendé dans sa globalité. A cette fin, un rendez vous a été demandé à Mme la Directrice inter régionale des finances publiques afin qu'un audit financier précis puisse être réalisé par les services de la trésorerie générale et qu'un plan de redressement sur deux mandats puisse être mis en place.

En outre et, d'une manière encore plus inquiétante, se pose la question de la consolidation des comptes des différents budgets (SIEL, CCAS, Maison de Retraite...). L'examen d'une telle consolidation oblige un rapprochement avec la situation rare mais déjà connue telle celle de la ville d'Angoulême dans les années 80.

Enfin, les errements de la gestion de l'ancien ordonnateur ont grandement lésé les intérêts des Lodévois et laissé la Ville dans une situation financière extrêmement alarmante .

Je tenais au travers de ces réponses, à vous faire connaître quelles étaient les préoccupations des élus de la Ville. Je sais que votre analyse et vos préconisations indiscutables et objectives nous aideront à faire progresser l'idée que les modes de fonctionnement doivent évoluer et que les économies et la réorganisation sont nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


Marie-Christine BOUSQUET
Conseillère Générale
Maire de Lodève